



CATALOGUE 1^{er} SEMESTRE 2026

FORMATIONS ET RÉUNIONS D'INFORMATION



ADM19

ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS 
D'INTERCOMMUNALITÉ DE LA CORRÈZE

organisme agréé
pour la formation des élus locaux

VERSION DU 26/03/2026



Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Émile Fage
19000 TULLE



05 55 93 74 46



adm19@adm19.fr



ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ DE LA CORRÈZE

Depuis 1985, l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de la Corrèze - ADM 19, est le relais en Corrèze de l'Association des Maires de France (AMF).

UNE ASSOCIATION D'ÉLUS, POUR LES ÉLUS

L'ADM 19 regroupe l'ensemble des **277 communes** et **9 intercommunalités de la Corrèze**, quelles que soient leurs sensibilités politiques. Des syndicats intercommunaux ont également rejoint l'ADM 19.

Depuis



au service des communes
et des intercommunalités

NOS MISSIONS :

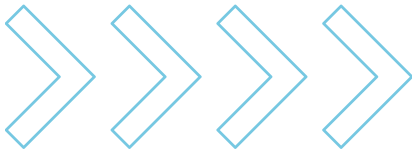
- Formation des élus
- Assistance et conseils juridiques
- Représentation pluraliste des collectivités locales auprès des pouvoirs publics
- Information sur des sujets d'actualité
- Organisation du Carrefour des Collectivités Territoriales
- Déplacement au Congrès des Maires à Paris
- Promotion de l'innovation (offres mutualisées, etc.)
- Et bien d'autres missions au service des communes et des intercommunalités !

Retrouvez-nous sur
maires.correze.net



annuaires
actualités
formations
publications





SE FORMER, UN DROIT POUR MIEUX AGIR

Être élu local, c'est s'engager au service de sa commune et de ses habitants. C'est aussi assumer des responsabilités importantes et prendre des décisions dans un environnement juridique, administratif et financier parfois complexe.

À l'issue des élections municipales, une nouvelle mandature s'ouvre. Pour les élus, cette période marque le début de nombreux projets mais aussi la nécessité de s'approprier rapidement les règles, les outils et les bonnes pratiques qui permettent d'exercer pleinement leur mandat.

Dans ce contexte, la formation constitue un droit essentiel des élus locaux et un véritable levier pour agir efficacement au service de son territoire.

Pour répondre aux besoins des élus, l'ADM 19 propose plusieurs formats de formation :

✓ **Des réunions d'information et de formation, généralement gratuites**, consacrées à des thématiques liées à l'administration communale. Elles sont régulièrement organisées en partenariat avec différents organismes (AMF, Finances publiques, Archives départementales, Gendarmerie nationale, ENEDIS...).

✓ **Des sessions de formation payantes**, finançables via le DIFE ou le budget communal, animées par des formateurs qualifiés, permettant d'approfondir des sujets essentiels tels que la gestion d'une commune, les finances locales, la prise de parole en public ou la conduite de projets territoriaux.

Depuis 2016, l'ADM 19 bénéficie de l'agrément du Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus locaux, gage de qualité dans l'accompagnement proposé tout au long de leur mandat.

Chaque élu bénéficie de dispositifs spécifiques pour financer sa formation, que ce soit via le budget formation de sa collectivité ou grâce au Droit Individuel à la Formation des Élus (DIFE).

Découvrez vos droits et les modalités de financement en consultant le guide officiel édité par la Direction Générale des Collectivités Locales, en cliquant sur ce lien  ou en scannant ce QR code :



Ce catalogue permet à chacun de disposer de repères et d'outils nécessaires pour démarrer son mandat dans les meilleures conditions et conduire sereinement les projets de sa collectivité.

Notre objectif : accompagner les élus et faciliter leur mandat

La mission principale de l'ADM 19, comme il est inscrit dans ses statuts, est la formation et l'information des élus.

Les collectivités peuvent également solliciter l'ADM 19 pour l'organisation de formations et d'actions d'information adaptées à leurs besoins spécifiques.



Contactez-nous !



COMMENT S'INSCRIRE ?


**Une formation ou une réunion d'information vous intéresse ?
Ne perdez pas de temps, inscrivez-vous en 3 étapes !**

1. Accédez à la fiche détaillée de la formation dans notre catalogue.

 **Astuce :** Pour accéder facilement à la fiche, cliquez sur cette icône :  située à la fin de la ligne concernée, dans le calendrier des formations :


mars 2026						public cible ?
30 mars	Fonctionnement du conseil municipal Intervenant : Eric LANDOT			09h30 durée : 1h30	gratuit	  

Ce calendrier figure également sur notre site internet : maires.correze.net - rubrique formation

2. Cliquez sur le lien d'inscription ou scannez le QR code figurant sur la fiche de présentation détaillée de la session choisie (rubrique :  **INSCRIPTION :).**

3. Suivez les instructions.



S'il s'agit d'une formation payante comportant le logo :  , vous devez impérativement avoir créé votre identité numérique au préalable avant de procéder à votre inscription ([besoin d'aide ? cliquez ici](#)).

**Pour toute information complémentaire, conseil ou accompagnement,
n'hésitez pas à contacter l'ADM 19 :**

Isabelle BAUDRY

Chargée de formation à l'ADM 19

 05 55 93 74 43 -  adm19@adm19.fr



LE DIFE

Droit Individuel à la Formation des Élus



L'objectif du DIFE est de permettre aux élus qui le souhaitent de suivre et de financer des formations en lien avec leurs fonctions électives.

Le décret n° 2016-871 du 29 juin 2016, révisé par le décret n° 2021-596 du 14 mai 2021, précise les conditions de financement du DIFE. **Le fonds est géré par la Caisse des dépôts et consignations** et financé par une cotisation obligatoire annuelle prélevée sur le montant brut des indemnités de fonction versées aux élus des communes, des EPCI à fiscalité propre, des Départements et des Régions.

LES BÉNÉFICIAIRES : Depuis 2021, tous les élus locaux, indemnisés ou non, acquièrent leurs **droits individuels à la formation** crédités en euros par année de mandat.

Le compte de l'élu est alimenté automatiquement chaque année de 400 € dans la limite d'un plafond cumulé de 800 €.

Suite aux élections municipales de mars 2026, 3 possibilités :



Nouvel élu de mars 2026 :

Les droits au DIFE (400 €) seront alimentés et disponibles dès la première année après l'élection et dès que l'élu sera identifié dans le RNE (Répertoire National des Elus), soit mi-avril 2026.



Élu réélu en mars 2026 :

Les droits au DIFE cumulés lors du mandat 2020-2026 et non utilisés à la date de fin du mandat sont conservés (dans la limite de 800 €). Si les droits au titre du mandat 2020-2026 ont été intégralement utilisés, l'élu réélu bénéficiera d'un nouveau crédit de 400 €.



Élu non réélu :

- Lorsqu'un élu n'est pas réélu, qu'il n'exerce aucun autre mandat et qu'il a liquidé ses droits à la retraite, il perd ses droits DIFE à l'expiration de son mandat (deuxième alinéa de l'art. R. 2123-22-1-B du CGCT).
- Lorsque le titulaire n'est pas réélu, n'exerce aucun autre mandat local et n'a pas liquidé ses droits à la retraite : il dispose de 6 mois pour utiliser ses droits pour des formations liées à une réinsertion professionnelle en application de l'article R2123-22-1-C du CGCT.



+ d'infos,
consultez la plaquette
de la Caisse des Dépôts

REPÉREZ, DANS LE CALENDRIER,
NOS FORMATIONS FINANÇABLES VIA LE DIFE
GRÂCE À CE LOGO :



Pour toute information complémentaire, conseil ou accompagnement :

Isabelle BAUDRY

Chargée de formation à l'ADM 19 : ☎ 05 55 93 74 43 - ✉ adm19@adm19.fr



fiche d'information détaillée
et lien d'inscription

mars 2026

public cible

30 mars	Fonctionnement du conseil municipal Intervenant : Eric LANDOT			09h30 durée : 1h30	gratuit		élus	
30 mars	Fondamentaux du budget Intervenant : Philippe BAETEMAN - La Banque Postale			11h00 durée : 1h30	gratuit		élus	
31 mars	Conditions d'exercice du mandat local Intervenant : Eric LANDOT			10h30 durée : 1h30	gratuit		élus	

avril 2026

public cible

3 avril	Responsabilité des élus : ce que tout élu doit savoir Intervenant : Luc BRUNET - SMACL			14h00 durée : 1h30	gratuit		élus	
3 avril	Prévenir les conflits d'intérêts dès le début du mandat Intervenant : Luc BRUNET - SMACL			15h30 durée : 1h30	gratuit		élus	
13 avril	Exercer ses pouvoirs de police en toute sécurité Intervenant : Eric LANDOT			10h30 durée : 1h30	gratuit		élus	
20 avril	Maire employeur AMF-CNP-MNT			10h00 durée : 1h30	gratuit		élus	
28 avril	Rencontre citoyenne avec le procureur de Tulle			18h00 durée : 2h	gratuit	MARCILLAC-LA-CROISILLE salle des fêtes	tout public	entrée libre

mai 2026

public cible

11 mai	Fondamentaux de la commande publique UGAP			10h30 durée : 1h30	gratuit		élus	
18 mai	Urbanisme réglementaire AMF - Géomètres experts			10h30 durée : 1h30	gratuit		élus	
19 mai	Rencontre citoyenne avec le procureur de Tulle			18h00 durée : 2h	gratuit	TULLE salle Latreille (bas)	tout public	entrée libre
26 mai	Organisation des manifestations éphémères Intervenant : M. BONNET-RIGAUD			09h00 durée : 3h	gratuit	TULLE CONSEIL DPTAL amphithéâtre	élus & secrétaires	
28 mai	Préparer et financer un projet communal Banque des Territoires - UGAP			10h30 durée : 1h30	gratuit		élus	

juin 2026

public cible

9 juin	La commune et l'école AMF - DASEN			09h30 durée : 2h30	gratuit	TULLE CONSEIL DPTAL amphithéâtre	élus	
19 juin	Maîtriser la prise de parole en public dans l'exercice du mandat local - Formatrice : Delphine LAVAL			9h00-16h00	250 €	TULLE CONSEIL DPTAL	élus	
24 juin	Musclez votre répartition en tant qu'élus Formatrice : Delphine LAVAL			9h00-16h00	250 €	TULLE CONSEIL DPTAL	élus	
30 juin	Rencontre citoyenne avec le procureur de Tulle			18h00 durée : 2h	gratuit	MERLINES	tout public	entrée libre

juillet 2026

public cible

2 juillet	L'élus municipal, acteur de la coopération intercommunale Formatrice : Christine PRIOTTO			8h30-12h30 ou 13h30-17h30	250 €	USSEL HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ	élus	
3 juillet	Comprendre et élaborer son budget municipal Formatrice : Christine PRIOTTO			9h00-16h00	250 €	TULLE CONSEIL DPTAL	élus	
6 juillet	Enjeux de la prévention des risques CEREMA			10h30 durée : 1h30	gratuit		élus	
7 juillet	La commune et la petite enfance AMF			10h30 durée : 1h30	gratuit		élus	
8 juillet	Maîtriser la prise de parole en public dans l'exercice du mandat local - Intervenant : Delphine LAVAL			9h00-16h00	250 €	TULLE CONSEIL DPTAL	élus	
8 juillet	Les fondamentaux de l'intercommunalité Intervenant : Valentin KUZNIK du service intercommunalité de l'AMF			11h00 durée : 1h30	gratuit		élus	
17 juillet	Musclez votre répartition en tant qu'élus Intervenant : Delphine LAVAL			9h00-16h00	250 €	TULLE CONSEIL DPTAL	élus	



ADM 19

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage
19000 TULLE

Contact : Isabelle BAUDRY

☎ 05 55 93 74 43

✉ adm19@adm19.fr



Fonctionnement du conseil municipal

Les thèmes abordés

Règlement intérieur

Préparation et déroulé de la séance

Comptes rendus des débats et des décisions

Commissions municipales et conseils consultatifs



Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.

Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental

 **Date :** lundi 30 mars 2026, à 9h30

 **Durée :** 1h30

 **Tarif :** gratuit

 **Intervenant :** Eric LANDOT

Docteur en droit public ; diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

 **Lieu :** en visio

 **INSCRIPTION :** cliquez sur le lien ou scannez le QR code



*Cette visioconférence se déroulera sur "Teams".
Après validation de votre inscription, le lien de connexion vous sera envoyé la veille.*



Microsoft Teams



ADM 19

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage
19000 TULLE

Contact : Isabelle BAUDRY

☎ 05 55 93 74 43

✉ adm19@adm19.fr



Fondamentaux du budget

Les thèmes abordés

Grands principes budgétaires et comptables

Spécificités et calendrier budgétaire

Contenu et structure du budget

Grands équilibres budgétaires

Principaux ratios d'analyse financière



Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.

Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental

 **Date :** lundi 30 mars 2026, à 11h00

 **Durée :** 1h30

 **Tarif :** gratuit

 **Intervenant :** Philippe BAETEMAN

La Banque Postale

Responsable d'études financières / Banque de financement et d'investissement

(Direction des études et de la recherche)

 **Lieu :** en visio

 **INSCRIPTION :** cliquez sur le lien ou scannez le QR code



*Cette visioconférence se déroulera sur "Teams".
Après validation de votre inscription, le lien de connexion vous sera envoyé la veille.*



Microsoft Teams



ADM 19

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage
19000 TULLE

Contact : Isabelle BAUDRY

☎ 05 55 93 74 43

✉ adm19@adm19.fr



Conditions d'exercice du mandat local

Les thèmes abordés

Déclaration de patrimoine et d'intérêts

Mandat et activité professionnelle

Formation

Conditions financières et fiscales de l'exercice du mandat

Protection juridique

Retraite des élus



Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.

Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental

 **Date :** mardi 31 mars 2026, à 10h30

 **Durée :** 1h30

 **Tarif :** gratuit

 **Intervenant :** Eric LANDOT

Docteur en droit public ; diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

 **Lieu :** en visio

 **INSCRIPTION :** cliquez sur le lien ou scannez le QR code



*Cette visioconférence se déroulera sur "Teams".
Après validation de votre inscription, le lien de connexion vous sera envoyé la veille.*





ADM 19

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage
19000 TULLE

Contact : Isabelle BAUDRY

☎ 05 55 93 74 43

✉ adm19@adm19.fr



Responsabilité des élus : ce que tout élu doit savoir

Les thèmes abordés

Dans quels cas un élu peut-il engager son patrimoine personnel ?

Qui est responsable en cas de faute ou d'accident dans la commune ?

Quels sont les points de vigilance essentiels pour éviter les poursuites ?

Quelles sont les bonnes pratiques pour exercer son mandat en toute sérénité ?



Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.

Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental

 **Date :** vendredi 3 avril 2026, à 14h00

 **Durée :** 1h30

 **Tarif :** gratuit

 **Intervenant :** Luc BRUNET

Responsable de l'Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale

 **Lieu :** en visio

 **INSCRIPTION :** cliquez sur le lien ou scannez le QR code



*Cette visioconférence se déroulera sur "Teams".
Après validation de votre inscription, le lien de connexion vous sera envoyé la veille.*





ADM 19

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage
19000 TULLE

Contact : Isabelle BAUDRY

☎ 05 55 93 74 43

✉ adm19@adm19.fr



Prévenir les conflits d'intérêts dès le début du mandat

Les thèmes abordés

Définir simplement à partir d'exemples concrets ce qu'est un conflit d'intérêts et une prise illégale d'intérêts

Repérer les situations à risque dans la vie municipale

Adopter les bons réflexes dès l'installation pour éviter les mises en cause



Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.

Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental

 **Date :** vendredi 3 avril 2026, à 15h30


 **Durée :** 1h30

 **Tarif :** gratuit

 **Intervenant :** Luc BRUNET

Responsable de l'Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale

 **Lieu :** en visio

 **INSCRIPTION :** cliquez sur le lien ou scannez le QR code



*Cette visioconférence se déroulera sur "Teams".
Après validation de votre inscription, le lien de connexion vous sera envoyé la veille.*



Microsoft Teams



ADM 19

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage
19000 TULLE

Contact : Isabelle BAUDRY

☎ 05 55 93 74 43

✉ adm19@adm19.fr



Exercer ses pouvoirs de police en toute sécurité

Les thèmes abordés

Comprendre les différentes catégories de pouvoirs de police à disposition des élus

Identifier clairement les règles de compétence pour éviter les erreurs

Intégrer les principes juridiques fondamentaux à respecter




Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.

Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental

 **Date :** lundi 13 avril 2026, à 10h30

 **Durée :** 1h30

 **Tarif :** gratuit

 **Intervenant :** Eric LANDOT

Docteur en droit public ; diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

 **Lieu :** en visio

 **INSCRIPTION :** cliquez sur le lien ou scannez le QR code



*Cette visioconférence se déroulera sur "Teams".
Après validation de votre inscription, le lien de connexion vous sera envoyé la veille.*



ADM 19

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage
19000 TULLE

Contact : Isabelle BAUDRY

☎ 05 55 93 74 43

✉ adm19@adm19.fr



Maire employeur

Les thèmes abordés

Les obligations liées à l'emploi et au recrutement

Le déroulement de carrière des agents

La rémunération

Prévention et protection

Prévention de l'absentéisme



Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.

Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental

 **Date :** lundi 20 avril 2026, à 10h00

 **Durée :** 1h30

 **Tarif :** gratuit

 **Intervenant :** AMF - CNP - MNT

 **Lieu :** en visio

 **INSCRIPTION :** cliquez sur le lien ou scannez le QR code



*Cette visioconférence se déroulera sur "Teams".
Après validation de votre inscription, le lien de connexion vous sera envoyé la veille.*



Microsoft Teams



ADM 19

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage
19000 TULLE

Contact : Isabelle BAUDRY

☎ 05 55 93 74 43

✉ adm19@adm19.fr



Fondamentaux de la commande publique

Les thèmes abordés

Cadre de la procédure : définition du besoin, niveau des seuils, allotissement...

Nouvelles modalités de passation d'un marché : dématérialisation, marché à procédure adaptée, accord-cadre

Risques juridiques liés à l'achat public

Alternatives aux marchés publics




Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.

Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental

 **Date :** lundi 11 mai 2026, à 10h30

 **Durée :** 1h30

 **Tarif :** gratuit

 **Intervenant :** UGAP

 **Lieu :** en visio

 **INSCRIPTION :** cliquez sur le lien ou scannez le QR code



*Cette visioconférence se déroulera sur "Teams".
Après validation de votre inscription, le lien de connexion vous sera envoyé la veille.*



Microsoft Teams



ADM 19

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage
19000 TULLE

Contact : Isabelle BAUDRY

☎ 05 55 93 74 43

✉ adm19@adm19.fr



Urbanisme réglementaire

Les thèmes abordés

Hierarchie et évolution des documents d'urbanisme

Les clefs pour passer d'une logique de projet opérationnel à l'échelon communal voire intercommunal

La place de l'environnement dans l'urbanisme réglementaire

Les communes soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU)



🎓 Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.

👤 Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental

📅 **Date :** lundi 18 mai 2026, à 10h30

🕒 **Durée :** 1h30

💰 **Tarif :** gratuit

👤 **Intervenant :** AMF - GÉOMÈTRES EXPERTS

📍 **Lieu :** en visio

📄 **INSCRIPTION :** cliquez sur le lien ou scannez le QR code



*Cette visioconférence se déroulera sur "Teams".
Après validation de votre inscription, le lien de connexion vous sera envoyé la veille.*



Microsoft Teams



ADM 19

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage
19000 TULLE

Contact : Isabelle BAUDRY

☎ 05 55 93 74 43

✉ adm19@adm19.fr



Organisation des manifestations éphémères

Les thèmes abordés

Définition des manifestations éphémères

Réglementation applicable selon le type de manifestation (culturelle, sportive, pyrotechnique, etc.)

Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS)

Commissions réglementaires

Rôle du maire dans la gestion de la sécurité

Mesures de prévention



Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.

Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental

 **Date :** mardi 26 mai 2026, de 09h00 à 12h00


 **Durée :** 3 heures


 **Tarif :** gratuit

 **Intervenant :** Christophe RIGAUD-BONNET

Chargé de mission auprès du DGS de la Ville de Carcassonne en charge des dossiers sécurité

Fondateur du Cabinet Agora (organisme agréé pour la formation des élus)

 **Lieu :** Hôtel du Département "Marbot" - Amphithéâtre
9 rue René et Emile Fage - 19000 TULLE

 **INSCRIPTION :** téléchargez le formulaire à remplir et à retourner à l'ADM 19, en cliquant sur le lien ou en scannant le QR code





ADM 19

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage
19000 TULLE

Contact : Isabelle BAUDRY

☎ 05 55 93 74 43

✉ adm19@adm19.fr



Préparer et financer un projet communal

Les thèmes abordés

Méthodologie pour définir les besoins, évaluer les coûts et structurer le plan de financement

Panorama des aides mobilisables (État, Région, Département, fonds européens)



Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.

Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental

 **Date :** jeudi 28 mai 2026, à 10h30

 **Durée :** 1h30

 **Tarif :** gratuit

 **Intervenant :** Banque des Territoires - UGAP

 **Lieu :** en visio

 **INSCRIPTION :** cliquez sur le lien ou scannez le QR code



Cette visioconférence se déroulera sur "Teams".
Après validation de votre inscription, le lien de connexion vous sera envoyé la veille.





ADM 19

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage
19000 TULLE

Contact : Isabelle BAUDRY

☎ 05 55 93 74 43

✉ adm19@adm19.fr



La commune et l'école



Les thèmes abordés



- Les compétences générales des communes pour les écoles publiques (bâti et fonctionnement de l'école, sécurité, service minimum d'accueil).
- La carte scolaire et les inscriptions dans les écoles publiques (dans la commune de résidence et en dehors, incidences financières).
- La relation de la commune avec l'enseignement privé du premier degré.
- L'organisation des activités péri et extrascolaires (garderies, accueils de loisirs, financements de la CAF...).
- La restauration scolaire (accès, enfants allergiques, obligations légales issues des lois Egalim et Climat et Résilience...).



Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.

Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental


 **Date :** mardi 9 juin 2026, de 09h30 à 12h00


 **Durée :** 2h30

 **Tarif :** gratuit

 **Intervenant :** Sébastien FERRIBY

Conseiller éducation et culture à l'AMF

 **Lieu (accessible PMR) :** Hôtel du Département "Marbot" - Amphithéâtre
9 rue René et Emile Fage - 19000 TULLE

 **INSCRIPTION :** téléchargez le formulaire à remplir et à retourner à l'ADM 19,
en cliquant sur le lien ou en scannant le QR code





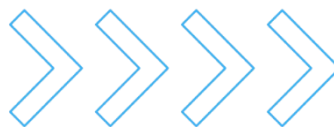
ADM 19

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage
19000 TULLE

Contact : Isabelle BAUDRY

☎ 05 55 93 74 43

✉ adm19@adm19.fr



Maîtriser la prise de parole en public dans l'exercice du mandat local

Objectif de la formation

Renforcer les compétences des élus locaux en matière de communication orale afin de leur permettre d'assurer efficacement leurs interventions publiques dans le cadre de l'exercice de leur mandat.



! minimum 6 participants - maximum 15

Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.

Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental

Dates : 2 sessions au choix, **en présentiel**

- **vendredi 19 juin, de 9h00 à 16h00**

ou

- **mercredi 8 juillet, de 9h00 à 16h00**

Durée : 6 heures - 1 journée

Formatrice : Delphine LAVAL

Coach en déploiement personnel et professionnel

Lieu (accessible PMR) :

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage - 19000 TULLE

Tarif : 250 € TTC par personne

Financement :

DIFE ou budget communal

Version 1-2026

Thématique :

ELU0405 – Formation généraliste
"communication"



INSCRIPTION :

Si financement DIFE* :



Sinon, bulletin d'inscription :



*Le délai d'accès à la formation est d'environ **1 mois à compter de la confirmation d'inscription**, sous réserve d'un nombre suffisant de participants et de la validation administrative du dossier DIFE.

PROGRAMME

Présentations : intervenante – cadre – objectifs – déroulé

Mise en situation de présentation des participants

Récolte anonyme des difficultés vécues ou appréhendées par les participants

1. Repères :

- Les différentes situations de prise de parole en public dans la fonction d'élu
- Les communs à toutes les situations de prise de parole
- La carte des composantes d'une prise de parole en public

2. Mises en situation :

Travail sur le corps et la présence :

- sécurité intérieure
- ancrage
- posture physique

Travail sur la voix et le charisme :

- rythmes et modulations
- pauses et silences
- hauteurs et volumes

Travail sur la relation et l'influence :

- regard
- posture relationnelle
- intention



*Affirmez-vous à l'oral
avec assurance*

Évaluation qualitative de la formation par les participants.
Évaluation des acquis en début et fin de formation.
Attestation individuelle de fin de formation.



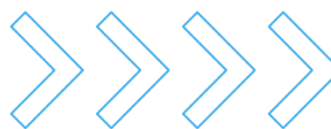
ADM 19

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage
19000 TULLE

Contact : Isabelle BAUDRY

☎ 05 55 93 74 43

✉ adm19@adm19.fr



Musclez votre répartie en tant qu' élu

Objectif de la formation

Formation opérationnelle visant à développer les compétences en argumentation, gestion des situations de tension en conseil municipal, commission ou réunion publique.

 **minimum 6 participants - maximum 15**

Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.

Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental

Dates : 2 sessions au choix, **en présentiel**

- Mercredi 24 juin, de 9h00 à 16h00

ou

- Vendredi 17 juillet, de 9h00 à 16h00

Durée : 6 heures - 1 journée

Formatrice : Delphine LAVAL

Coach en déploiement personnel et professionnel

Lieu (accessible PMR) :

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage - 19000 TULLE

Tarif : 250 € TTC par personne

Financement :

DIFE ou budget communal

Version 1-2026

Thématique : ELU0405

Formation généraliste

"communication"



INSCRIPTION :

Si financement DIFE* :



Sinon, bulletin d'inscription :



*Le délai d'accès à la formation est d'environ **1 mois à compter de la confirmation d'inscription**, sous réserve d'un nombre suffisant de participants et de la validation administrative du dossier DIFE.

PROGRAMME

Présentations : intervenante – cadre – objectifs – déroulé

1. Mise en situation de présentation des participants

2. Récolte anonyme des difficultés vécues ou appréhendées par les participants, micro-agressions verbales déjà vécues

- Pourquoi faut-il répondre à des (micro)agressions ?
- Que cherche l'agresseur et de quoi se nourrit-il ?
- Pourquoi faut-il s'entraîner à la répartie ?
- 8 stratégies pour une bonne répartie.
- Accueillir ses ressentis pour mieux répondre.

3. Mises en situation : utilisation de (micro)agressions verbales vécues ou fictives :

- recherche individuelle
- mise en situation par petits groupes
- partage des ressentis
- analyse collective de ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas



Trouvez les bons mots au bon moment !

Évaluation qualitative de la formation par les participants.
Évaluation des acquis en début et fin de formation.
Attestation individuelle de fin de formation.



ADM 19

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage - 19000 TULLE

Contact : Isabelle BAUDRY

☎ 05 55 93 74 43 / ✉ adm19@adm19.fr



L'élu municipal, acteur de la coopération intercommunale

Objectif de la formation

Permettre aux élus municipaux de comprendre les fondements, le fonctionnement et les enjeux de la coopération intercommunale afin d'exercer pleinement leur rôle au sein des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et d'assurer un positionnement stratégique éclairé pour leur commune.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- situer historiquement et juridiquement la construction intercommunale
- identifier les différentes formes d'EPCI et leurs compétences
- comprendre le fonctionnement institutionnel d'une instance communautaire
- appréhender les mécanismes décisionnels et financiers intercommunaux

minimum 6 participants - maximum 15

Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.

Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental

Dates : 2 sessions au choix, **en présentiel**

- **jeudi 2 juillet, de 8h30 à 12h30**

ou

- **jeudi 2 juillet, de 13h30 à 17h30**

Durée : 4 heures - ½ journée

Formatrice : **Christine PRIOTTO**

spécialisée en finances publiques locales, disposant d'une expertise en gestion budgétaire et accompagnement des collectivités territoriales

Lieu : HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

Pôle environnement – Zone de l'Empereur
19200 USSEL

Tarif : **250 € TTC** par personne

Financement :

DIFE ou budget communal

↳ Version 1-2026

Thématique :

ELU0106– Organisation et

fonctionnement des intercommunalités



PROGRAMME

Histoire et évolution de la coopération intercommunale

Genèse de l'intercommunalité ; évolution législative

Fonctionnement institutionnel de l'instance communautaire

Composition du conseil communautaire ; désignation des conseillers communautaires ; rôle du président et du bureau ; commissions ; processus décisionnel ; articulation entre conseil municipal et conseil communautaire

Enjeux et positionnement des communes et de leurs élus

Équilibre entre intérêt communautaire et intérêt communal ; stratégie d'influence et de coopération ; pacte de gouvernance ; mutualisation des services ; impacts financiers et fiscaux ; articulation des projets communaux et intercommunaux



Renforcer son rôle d'élu dans la dynamique intercommunale

INSCRIPTION :

Si financement DIFE* :



Sinon, bulletin d'inscription :



Évaluation qualitative de la formation par les participants.

Évaluation des acquis en début et fin de formation.

Attestation individuelle de fin de formation.

*Le délai d'accès à la formation est d'environ **1 mois à compter de la confirmation d'inscription**, sous réserve d'un nombre suffisant de participants et de la validation administrative du dossier DIFE.



ADM 19

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage
19000 TULLE

Contact : Isabelle BAUDRY

☎ 05 55 93 74 43

✉ adm19@adm19.fr



Comprendre et élaborer son budget municipal

Objectif de la formation

Permettre aux élus municipaux d'exercer pleinement leurs responsabilités en matière budgétaire et financière en maîtrisant le cadre juridique, les mécanismes comptables et les outils d'analyse financière nécessaires à la prise de décision.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- identifier les règles juridiques encadrant l'élaboration et l'exécution du budget communal
- expliquer le principe de séparation ordonnateur/comptable et ses implications
- décrire les différentes étapes du cycle budgétaire
- lire et interpréter un budget communal et un compte administratif
- vérifier les équilibres budgétaires obligatoires
- analyser la situation financière d'une commune à partir de ratios pertinents
- identifier les leviers mobilisables pour financer un projet communal


 **minimum 6 participants - maximum 15**

Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.

Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental

 **Date : vendredi 3 juillet, en présentiel de 09h00 à 16h00**

 **Durée : 6 heures**

 **Formatrice : Christine PRIOTTO**

spécialisée en finances publiques locales et accompagnement des collectivités territoriales

 **Lieu (accessible PMR)**

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage - 19000 TULLE

 **Tarif : 250 € TTC par personne**

 **Financement :**

DIFE ou budget communal

↳ Version 1-2026

Thématique : ELU0504 – Gestion du budget



 **INSCRIPTION :**

Si financement DIFE* :



Sinon, bulletin d'inscription :



*Le délai d'accès à la formation est d'environ **1 mois à compter de la confirmation d'inscription**, sous réserve d'un nombre suffisant de participants et de la validation administrative du dossier DIFE.

PROGRAMME

1. Cadre juridique du budget communal

Principes budgétaires (annualité, unité, universalité, équilibre, sincérité) ; règles issues du Code général des collectivités territoriales ; nomenclature comptable M57

2. Mécanisme ordonnateur/comptable

Fondement juridique ; rôle et responsabilité de l'ordonnateur ; rôle du comptable public

3. Le cycle budgétaire

Débat d'orientation budgétaire ; budget primitif ; décisions modificatives ; exécution budgétaire ; CFU (Compte Financier Unique) ; calendrier réglementaire

4. Notions comptables

Distinction fonctionnement/investissement ; opérations réelles et d'ordre ; résultats et affectation ; capacité d'autofinancement ; restes à réaliser ; amortissements

5. Les grands équilibres budgétaires


Épargne brute et nette ; équilibre réel ; endettement ; capacité de désendettement ; trésorerie ; seuils d'alerte

6. Quels leviers pour ses projets ?

Fiscalité locale ; dotations de l'État ; subventions ; emprunt ; arbitrages budgétaires et stratégie d'investissement

7. Étude de situation à partir des principaux ratios financiers

Étude de cas à partir d'un budget communal anonymisé ; calcul et interprétation des principaux ratios financiers ; identification des marges de manœuvre et points de vigilance

 **LE + :** Décoder le budget municipal pour mieux décider

Évaluation qualitative de la formation par les participants.

Évaluation des acquis en début et fin de formation.

Attestation individuelle de fin de formation.



ADM 19

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage
19000 TULLE

Contact : Isabelle BAUDRY

☎ 05 55 93 74 43

✉ adm19@adm19.fr



Enjeux de la prévention des risques



Les thèmes abordés

Comprendre les conséquences des risques naturels

Les enjeux juridiques et les enjeux assurantiels

Les outils de cartographie et de maîtrise des risques

Rappel des obligations des collectivités

Se préparer à la gestion de crise et à la réduction de vulnérabilité des biens



EN VISIO



Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.

Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental

 **Date :** lundi 6 juillet 2026, à 10h30

 **Durée :** 1h30

 **Tarif :** gratuit

 **Intervenant :** CEREMA

 **Lieu :** en visio

 **INSCRIPTION :** cliquez sur le lien ou scannez le QR code



*Cette visioconférence se déroulera sur "Teams".
Après validation de votre inscription, le lien de connexion vous sera envoyé la veille.*





ADM 19

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage
19000 TULLE

Contact : Isabelle BAUDRY

☎ 05 55 93 74 43

✉ adm19@adm19.fr



La commune et la petite enfance

Les thèmes abordés

Organisation, développement et structuration des solutions d'accueil



Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.

Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental


 **Date :** mardi 7 juillet 2026, à 10h30

 **Durée :** 1h30

 **Tarif :** gratuit

 **Intervenant :** AMF

 **Lieu :** en visio

 **INSCRIPTION :** cliquez sur le lien ou scannez le QR code



*Cette visioconférence se déroulera sur "Teams".
Après validation de votre inscription, le lien de connexion vous sera envoyé la veille.*





ADM 19

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage
19000 TULLE

Contact : Isabelle BAUDRY

☎ 05 55 93 74 43

✉ adm19@adm19.fr



Les fondamentaux de l'intercommunalité

Les thèmes abordés

Comprendre les fondements, le fonctionnement et les enjeux de la coopération intercommunale



Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.


Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental

 **Date :** mercredi 8 juillet 2026, à 11h00

 **Durée :** 1h30

 **Tarif :** gratuit

 **Intervenant :** Valentin KUZNIK du service intercommunalité de l'AMF

 **Lieu :** en visio

 **INSCRIPTION :** cliquez sur le lien ou scannez le QR code



Cette visioconférence se déroulera sur "Teams".
Après validation de votre inscription, le lien de connexion vous sera envoyé la veille.



Microsoft Teams